SNOS
syndicat national des ostéopathes du sport

PRIX CONCOURS OSTEOPATHE DU SPORT « EMILE WANONO » 2026

Chaque année, le Syndicat National des Ostéopathes du Sport (S.N.O.S) récompense les meilleurs mémoires en ostéopathie du sport lors de sa Masterclass par le prix « Emile Wanono ». En 1955 Emile WANONO est le premier ostéopathe non médecin à publier un livre de techniques sur l'ostéopathie, mais aussi parce qu'il est un praticien remarquable de compétence en ostéopathie du sport.

Remise du 1er Prix Emile WANONO 2024 à l'Université de la Sorbonne
De gauche à droite Macha Wanono (fille de Emile Wanono), Candice Behra Lauréate du prix, Thierry Liévois, Patrick Basset Président du SNOS, Gabriel Gauthier Wanono petit fils de Emile Wanono

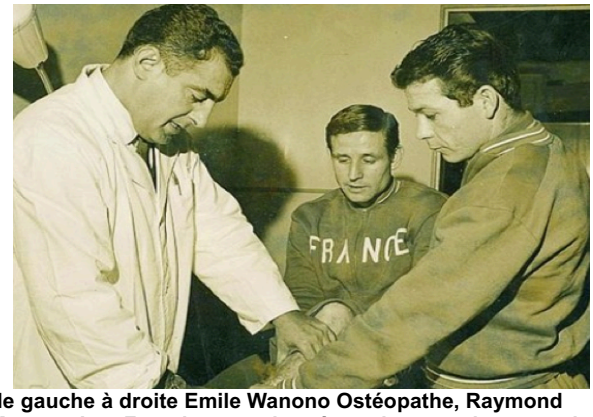

de gauche à droite Emile Wanono Ostéopathe, Raymond Kopa et Just Fontaine pour la préparation pour la coupe du monde 1958 (Photo Var matin 2007)

Tellement renommé qu'on l'appelle affectueusement « l'homme aux mains d'or ». Emile Wanono traite et soulage les meilleurs sportifs des années 50 – 60 comme Just Fontaine, Raymond Kopa, Luisito Suarez (ballon d'or), les équipes de football de Reims, l'Inter de Milan, le Real de Madrid, mais aussi Roger Rivière, Louison Bobet pour le cyclisme, Patrick Pera pour le patinage, Nicola Pietrangeli pour le tennis (Vainqueur de Roland Garros 1959 et 1960) et encore tant d'autres. On peut considérer Emile Wanono comme le premier ostéopathe du sport français, et le S.N.O.S lui rend hommage à travers ce prix.

Les lauréats précédents sont :

2024 Candice BEHRA **« La prise en charge ostéopathique des blessures des muscles ischio-jambiers chez les sportifs »,** mémoire pour l'obtention du D.O IDHEO Nantes
2025 Alizée LEFEVRE **« L'impact du traitement en ostéopathie sur la performance motrice des membres inférieurs du handballeur de haut niveau »**, mémoire pour l'obtention du Diplôme Universitaire en Ostéopathie du Sport

1er Prix

- Gratification financière de 200 euros
- Cotisation au S.N.O.S sous réserve de valider les critères d'adhésion.
- Journée Masterclass S.N.O.S.
- Pack S.N.O.S : polo, Mug et stylos
- Cadeaux surprises orientés sur la thématique sport (2025 ballon de la finale de la Coupe du Monde 2011 de handball gagné par la France et signé par toute l'équipe)

REGLEMENT DU CONCOURS S.N.O.S 2026
OSTEOPATHE DU SPORT "EMILE WANONO

Article 1 : Objet du Prix Concours

Le Prix Concours a pour objet de récompenser un mémoire de fin d'étude pour l'obtention du D.O, ou un mémoire du Diplôme Universitaire en Ostéopathie du Sport (D.U.O.S), répondant aux critères définis au présent règlement.

Article 2 : Candidature

Pour participer au **Prix Concours Ostéopathe du Sport « Emile Wanono »** le candidat doit être ostéopathe D.O.

Le travail peut être :

- Un mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme en ostéopathie : D.O, développant une thématique sur l'ostéopathie du sport.
- Un mémoire de fin d'étude pour le Diplôme Universitaire en Ostéopathie du Sport D.U.O.S

Le candidat postule en envoyant son dossier de candidature accompagné de son mémoire. Dans le cadre du processus de sélection du concours, les candidats autorisent à titre gracieux les organisateurs à reproduire, présenter ou diffuser, dans son intégralité, les travaux présentés au concours.

Les candidats déclarent qu'ils ne reproduisent aucun travail ou de texte dont ils ne seraient pas les auteurs sans autorisation. Enfin ils garantissent le S.N.O.S de tous les dommages et frais qui pourraient résulter d'un éventuel litige avec un tiers à cet égard.

Article 3 : Date de dépôt des candidatures

Les inscriptions sont ouvertes du 1er Mai 2025 au 31 Janvier 2026, inclus. Tout article reçu après la date limite ne sera pas pris en compte.

Les mémoires effectués avant le 31 Janvier 2026 doivent être envoyés en deux exemplaires, accompagnés du dossier et d'une lettre faisant acte de candidature, au secrétariat du Jury :

Jean Marc Tenenhaus Responsable du département Recherche du SNOS
49 rue Charles Lebornge – 76400 FECAMP.

Le S.N.O.S ne retourne pas les mémoires qui n'ont pas été primés.

Article 4 : Jury et délibération

Le jury est souverain et composé des membres du bureau du S.N.O.S et de son Président.

Le Secrétariat du Jury examine tous les mémoires reçus et réalise une première sélection des dossiers éligibles. Le secrétariat distribue les travaux éligibles pour évaluation par les membres du jury. Les critères d'appréciation des mémoires sont les suivants :

- la pertinence du sujet.
- son caractère innovant.
- ses qualités scientifiques.
- son impact potentiel en ostéopathie du sport et sur le grand public.

Si les membres du jury ne disposent pas des compétences requises pour évaluer le mémoire, ils peuvent faire appel à un expert extérieur qui ne possède aucun conflit d'intérêt pouvant influer sur son jugement. La confidentialité ou non de son intervention dans le cadre du Concours est laissé à la libre appréciation du Jury. Aucune réclamation ne sera admise. Seuls les lauréats du prix sont avisés du choix du jury et les résultats seront annoncés au plus tard le 28 Février 2026.

Article 5 : Remise de Prix diffusion

La remise du Prix Ostéopathe du Sport Emile Wanono se déroule le 28 mars 2026 à l'Université de la Sorbonne à Paris, le jour du Masterclass du S.N.O.S

S'agissant des travaux primés, les candidats autorisent par avance à titre gracieux les organisateurs du S.N.O.S à reproduire, représenter, et à diffuser totalement ou partiellement le mémoire présenté, et le lien vers la version en ligne, sous réserve des droits des éditeurs.

Lors de la remise des Prix les candidats acceptent :

- De présenter son travail lors de la Masterclass du SNOS
- Le droit à l'image lors de la remise des prix en vue de la communication S.N.O.S sous toute forme de support.
- De remplir le livre d'or du S.N.O.S sous forme de remerciements ou d'un témoignage.

Article 6 Annulation et Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le règlement et la présente opération en cas de force majeure ou en cas d'insuffisance de candidatures.

SNOS
syndicat national des ostéopathes du sport

DOSSIER DE CANDIDATURE
AU PRIX CONCOURS OSTEOPATHE DU SPORT EMILE WANONO 2026

Nom : Prénom :

Date de naissance : Situation familiale :

Profession :

Adresse :

Tel : Portable :

Mail :

J'ai bien lu le règlement du concours S.N.O.S Ostéopathe du Sport Emile Wanono et j'adhère sans restriction à celui-ci.

Fait le _____ à _____

Lu et approuvé – signature :

A adresser avant le 31/01/2026 à

Jean Marc Tenenhaus Ostéopathe D.O
Responsable du Département Recherche du SNOS
49 rue Charles Lebornge – 76400 FECAMP